



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 11  
+41 22 919 41 60  
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
www.ipu.org

**Cabinet du  
Secrétaire général**

Genève, le 26 août 2015

## Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11)

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Il y a deux mois, nous vous avons envoyé une note d'information préliminaire pour vous annoncer la tenue d'une réunion parlementaire en marge de la session de cette année de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Paris (France), au mois de décembre.

Comme vous le savez, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) est un forum multilatéral qui offre aux Parties à la Convention un mécanisme permanent pour mener des négociations internationales sur les changements climatiques. Le Secrétariat de la Convention organise chaque année une session ministérielle connue sous le nom de Conférence des Parties à la Convention (COP)/Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Ces sessions attirent des milliers de personnes, issues de gouvernements et de parlements, du monde de l'entreprise, des milieux universitaires et scientifiques, ainsi que d'organisations non gouvernementales. La session de Paris, COP21/CMP11, se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015.

J'ai le plaisir d'inviter votre parlement à une Réunion parlementaire qui s'étalera sur deux jours, en marge de la COP21/CMP11. Organisée conjointement par l'UIP et le Parlement français, cette rencontre sera la seule activité parlementaire officielle organisée à la faveur de la Conférence des Nations Unies. Elle se déroulera les 5 et 6 décembre 2015, dans les locaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, respectivement. Vous trouverez ci-joint une note d'informations pratiques, ainsi qu'un formulaire d'inscription et le programme provisoire de la Réunion. Des mises à jour seront régulièrement publiées sur le site web de l'UIP (<http://www.ipu.org/splz-f/cop21.htm>).

La session COP21/CMP11 de Paris revêt une importance particulière en ce qu'elle doit déboucher sur l'adoption d'un nouvel accord mondial sur les changements climatiques, qui entrera en vigueur en 2020. La Réunion parlementaire a pour objet de permettre aux parlementaires d'obtenir des informations de première main sur les principales questions et orientations de la COP21/CMP11, d'interagir avec des négociateurs des gouvernements directement impliqués dans le processus de prise de décision et de discuter des moyens d'assurer une réelle participation des parlements à la mise en œuvre de l'éventuel accord de Paris.

Comme cela s'est déjà fait en des occasions semblables, la Réunion de Paris sera ouverte aux parlementaires qui participeront à la session de la CCNUCC comme membres de la délégation de leur pays, ou à tout autre titre, par exemple, en qualité d'observateurs représentant des organisations de la société civile. Afin que cette réunion soit fructueuse, il est capital que chaque parlement désigne des parlementaires directement impliqués dans les activités touchant à la protection de l'environnement et aux changements climatiques.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que les délégués à la Réunion parlementaire fassent partie de la délégation de leur pays à la COP21/CMP11. C'est en effet de loin le moyen le plus simple de garantir une gestion centralisée des formalités de voyage, de visa et d'hébergement. De plus, les délégués seront ainsi accrédités à la Conférence des Nations Unies et disposeront de badges d'identification qui leur donneront un accès sans restriction au site de la COP21/CMP11 (Paris-Le Bourget). Je vous invite donc à contacter le ministère compétent de votre pays sans tarder.

Veillez noter que les organisateurs de la Réunion parlementaires ne pourront délivrer les accréditations à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, ni intercéder dans la délivrance des visas pour la France. Ces questions devront être traitées par chaque délégation, dans le cadre de la procédure d'accréditation à la COP21/CMP11.

Si vos délégués ont besoin d'aide pour trouver un hôtel relativement proche de l'Assemblée nationale et du Sénat, nous vous invitons à utiliser le système de réservation en ligne mis en place par le Parlement français (<http://www.ipu.org/splz-e/cop21/hotels.htm>). Ce système permet de bénéficier de tarifs préférentiels du 3 au 7 décembre.

Avant la Réunion parlementaire, l'UIP a prévu de vastes consultations sur le projet de document final. Afin de garantir toute l'ouverture et toute la transparence possibles dans la rédaction de ce document, je joins à la présente une – première – ébauche, réalisée par le sénateur français et Rapporteur de la Réunion, M. Hervé Maurey. Cet avant-projet de texte sera examiné à la session de la Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce de l'UIP, qui se tiendra le 19 octobre dans le cadre de la 133<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Si votre parlement souhaite soumettre des commentaires ou observations à ce document, n'hésitez pas à les transmettre au Secrétariat de l'UIP avant l'Assemblée d'octobre.

Par ailleurs, outre l'adoption du document final, la Réunion parlementaire traitera d'un plan d'action parlementaire sur les changements climatiques, que le Secrétariat de l'UIP est en train d'ébaucher. Ce plan d'action a vocation à accompagner l'accord intergouvernemental qui sera adopté à la COP21/CMP11. Il offrira une orientation stratégique en s'appuyant sur la vision à moyen et long termes des objectifs et priorités de l'UIP sur les changements climatiques et les questions touchant au développement durable. Le Plan d'action sera finalisé après la Réunion parlementaire de Paris, pour être officiellement adopté par le Conseil directeur de l'UIP à sa 198<sup>ème</sup> session, qui se tiendra en Zambie en mars 2016.

La session de la COP21/CMP11 se déroulant du 30 novembre au 11 décembre, les délégués parlementaires auront amplement le temps de travailler avec la délégation de leur pays en dehors des 5 et 6 décembre. Ils pourront en outre participer à différentes manifestations et activités qui se dérouleront autour de la Conférence des Nations Unies, dans un endroit prévu à cet effet sur le site de Paris-Le Bourget, où se tiendra la Conférence. Sous réserve de confirmation, l'UIP prévoit d'organiser une rencontre de ce type avec la *London School of Economics and Political Science*. Celle-ci s'adressera spécialement aux parlementaires et aux chercheurs parlementaires inscrits à la COP21/CMP11. Des informations détaillées sur cette réunion et sur la date à laquelle elle aura lieu vous seront communiquées par la suite.

Nous espérons sincèrement que des membres de votre parlement prendront part à la COP21/CMP11 à Paris et assisteront également à la Réunion parlementaire qui se tiendra les 5 et 6 décembre.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.



Martin Chungong  
Secrétaire général